



NOMINATIONS SYNDICALES

ANNÉE 2025-2026

Nom de l'école ou centre : _____ Pavillon : _____

Date de la réunion : _____

Nombre de membres dans l'école ou centre : _____

Nombre de membres qui ont participé à la réunion : _____

DÉLÉGUÉE OU DÉLÉGUÉ SYNDICAL

Le rôle de la déléguée ou délégué syndical (3-5.00 entente locale) :
La personne officielle représentant le syndicat dans l'école ou le centre.

***si la personne désire assister aux réunions du Conseil général,
veuillez ajouter son nom sur la feuille appropriée***

Nom de la personne proposée pour être nommée à la fonction de déléguée ou délégué syndical dans l'école ou centre :

Délégué(e) syndical(e) : _____

Personne proposée pour être désignée substitut dans l'école ou centre :

Substitut de la personne déléguée syndicale : _____

Nom de la personne responsable de la réunion

Votre signature

**N.B. Veuillez compléter les 2 sections : délégué(e) et représentants (es)
même si ces personnes sont les mêmes.**



NOMINATIONS SYNDICALES

ANNÉE 2025-2026

Nom de l'école ou centre : _____ Pavillon : _____

Date de la réunion : _____

Nombre de membres dans l'école ou centre : _____

Nombre de membres qui ont participé à la réunion : _____

REPRÉSENTANTE(ES) ET/OU REPRÉSENTANT(S) AU CONSEIL GÉNÉRAL DU SEVM

Le rôle de la représentante ou du représentant :

La personne **qui assiste aux réunions du Conseil général du SEVM** et qui représente les enseignants de son école ou centre.

0 à 20 = 1 représentant(e)

21 à 40 = 2 représentants(es)

41 à 60 = 3 représentants(es)

61 à 80 = 4 représentants(es)

81 à 100 = 5 représentants(es)

101 à 120 = 6 représentants(es)

121 à 140 = 7 représentants(es)

141 à 160 = 8 représentants(es)

161 à 180 = 9 représentants(es)

181 à 200 = 10 représentants(es)

Représentante(s) ou représentant(s) :

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Substitut(s) : _____

Nom de la personne responsable de la réunion

Votre signature

**N.B. Veuillez compléter les 2 sections : délégué(e) et représentants (es)
même si ces personnes sont les mêmes.**